

Les subsides

formation, et les parents célibataires qui, du fait de leur chômage, doivent élever des enfants avec des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social, n'auront pas la tâche facile. En outre, les déficits budgétaires monstres et l'absence du moindre effort de la part du gouvernement de redonner du travail aux Canadiennes et de prévoir à leur intention un régime de pension qui leur assure une retraite raisonnable, ne manqueront pas de nous créer des ennuis.

M. le vice-président: Le Règlement nous permet d'avoir maintenant une période de questions et de réponses.

M. Breau: Monsieur le Président, j'admets que les femmes sont encore victimes d'injustices dans le régime sous lequel nous devons vivre, malheureusement, ou à cause de certaines traditions, mais quand le député dit qu'il faut agir et répondre aux besoins des femmes, il semble laisser entendre que le gouvernement fédéral n'a rien fait du tout pour améliorer la condition de la femme.

Je me demande si le député sait que, en vertu du programme d'Aide au développement économique local, nous avons 38 projets d'une valeur supérieure à un million de dollars pour financer des centres de réadaptation, 31 projets de garderies qui coûtent presque \$750,000, et 23 projets d'environ \$609,000 pour des organismes de consultation, par exemple, qui devraient intéresser les femmes puisqu'ils ont trait aux besoins communautaires. Fait à noter, 70 p. 100 des personnes embauchées pour ces projets sont des femmes.

Une somme additionnelle de 1.7 million a été allouée à plus de 60 projets . . .

M. le vice-président: La présidence donnera la parole au député afin qu'il fasse son discours. Je lui conseille de dire où il veut en venir ou de poser sa question.

M. Breau: Je veux demander au député s'il sait que les programmes du gouvernement répondent aux besoins des femmes et créent des emplois à leur intention. Ce sont des exemples de programmes gouvernementaux qui servent à cette fin.

M. Miller: Monsieur le Président, je suis gré au député de me mettre au courant de tous ces beaux programmes. Dans ma circonscription, 10,000 personnes touchent des prestations d'assurance-chômage, y compris beaucoup de femmes. Un grand nombre de chômeurs ont tout simplement cessé de chercher du travail et il y a probablement 2,000 assistés sociaux. Les quelques emplois créés en vertu des programmes mentionnés par le député ne conviennent pas à la majorité des travailleurs de ma circonscription. Ces programmes ont un effet minime si on les compare aux mesures que le gouvernement a prises, à coups de millions de dollars, pour aider Dome Petroleum, Massey-Ferguson et d'autres sociétés. Le gouvernement dépense beaucoup moins d'argent pour stimuler notre économie.

M. Schroder: Monsieur le Président, ce qui m'inquiète, c'est qu'on veuille laisser entendre que le gouvernement ne s'intéresse pas à la situation difficile des femmes. Je tiens à signaler que pas une seule représentante du Nouveau parti démocratique n'est présente à la Chambre des communes aujourd'hui. Si cette absence peut s'expliquer de bien des façons, il me semble qu'il soit malvenu de nous prêter des intentions puisque deux femmes de notre parti se trouvent à la Chambre aujourd'hui. Je voudrais préciser également que les femmes membres de l'opposition officielle ne sont pas toutes ici aujourd'hui.

Une voix: Deux sur douze.

M. Schroder: Le député a fait des allégations en ce qui concerne le programme des 6 et 5 p. 100 . . .

M. le vice-président: Malgré le respect que je lui dois, je tiens à signaler au secrétaire parlementaire qu'il n'est généralement pas de mise à la Chambre de mentionner l'absence ou la présence de députés. Veut-il présenter un argument ou poser une question?

Une voix: Le Règlement l'interdit en fait.

M. Schroder: Monsieur le Président, je voudrais souligner à l'intention du député qui vient de parler du programme des 6 et 5 p. 100 que le projet de loi C-131 concernant la sécurité de la vieillesse et le projet de loi C-132 concernant les allocations familiales, qui ont tous deux été adoptées à la Chambre, visaient à ramener le taux d'inflation à 6 et 5 p. 100 pour que tous les Canadiens, et non pas seulement les femmes, puissent être assurés d'une meilleure existence.

Je me demande si le député oublie que le programme des 6 et 5 p. 100 donne des résultats et que le taux d'inflation est maintenant inférieur à 6 p. 100. Il est vrai que la situation des femmes célibataires dans ce pays est désespérée et il ne fait pas de doute que nous nous devons de l'améliorer, mais il n'est pas dans l'intérêt de la Chambre d'affirmer que les mesures adoptées n'ont rien fait pour venir en aide à ces femmes.

M. Miller: Monsieur le Président, je ne suis pas du tout convaincu qu'on doive attribuer la baisse du taux d'inflation au programme des 6 et 5 p. 100, quelque soit le projet de loi en question, le C-124, le C-131, le C-132 ou le C-133. Pour ma part, je soutiens que cette réduction s'explique en grande partie par le nombre des sans-emploi et des assistés sociaux à qui l'on fait porter le fardeau de la lutte contre l'inflation. J'estime que c'est le manque de confiance du milieu des affaires à l'égard du gouvernement libéral qui fait baisser l'inflation et non pas le programme d'austérité budgétaire de l'État ni le plafonnement des allocations familiales et des pensions de vieillesse. Ces mesures n'ont rien à voir avec l'évolution de la courbe inflationniste. Si l'inflation diminue, c'est parce qu'on limite le nombre d'emplois aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada et que personne n'a confiance dans les gouvernements de ces pays.

• (1200)

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Il a rappelé, dans son discours, que le NPD avait vivement soutenu l'idée de créer un comité permanent de la condition féminine. Cet intérêt n'est pas nouveau et j'en félicite les néo-démocrates. Voici ma question: puisque nous revenons à la charge avec cette proposition, qu'il existe déjà des comités permanents concernant les agriculteurs, les pêcheurs, les travailleurs de mines, les banquiers qui sont des hommes, en général, et que ces comités s'occupent des questions économiques, le député juge-t-il que nous ne devrions pas implanter un comité spécial qui étudierait les questions d'ordre économique et juridique particulières aux femmes? Ne croit-il pas que le refus du gouvernement de constituer un tel comité fait en quelque sorte de la discrimination?

M. Miller: Je remercie la représentante. En effet, c'était la position du Nouveau parti démocratique lorsqu'il a déjà proposé la création d'un comité semblable, comme je l'ai signalé dans mon intervention. La discrimination au travail n'est pas